

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 7 novembre 2014

Tournée des déchets encombrants

Suite à la décision prise par l'assemblée municipale, nous vous informons que dès le 1^e janvier 2015 les habitants de Villeret devront amener leurs déchets encombrants à la déchèterie de St-Imier. Nous vous rappelons que la dernière tournée des déchets encombrants se fera le mercredi 12 novembre 2014. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Taxe des chiens

Si vous êtes propriétaire d'un nouveau de chien vous devez impérativement le déclarer. Pour cela nous vous invitons à passer au guichet de l'administration communale. Pour rappel La taxe annuelle sur les chiens coûte 40.- francs plus 2.- francs pour la plaquette.

Abonnements de ski pour les écoliers

Les personnes qui ont commandé un abonnement de saison pour les Bugnenets-Savagnières peuvent passer, dès maintenant, à l'administration communale afin de le retirer.

Délégations

Mme Keller Berger Mélanie représentera la commune de Villeret à l'assemblée générale des Amis du musée de St-Imier, le mardi 11 novembre 2014 à St-Imier. M. von Kaenel Dave participera à l'assemblée des délégués du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël, le mercredi 19 novembre 2014 à St-Imier ainsi qu'à l'assemblée extraordinaire des délégués du Centre régional de compétence CRC, le mercredi 26 novembre prochain à Tramelan.

Ordures ménagères

Le Conseil municipal a décidé de ne pas donner d'autorisation d'exploitation à l'entreprise privée LeVide.ch SA qui propose, moyennement paiement, de recycler le papier, carton, verre, aluminium et fer blanc ainsi que les bouteilles en PET. Comme mentionné ces derniers jours dans plusieurs articles, c'est à la commune d'assumer la tâche des déchets, y compris les déchets valorisables. Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler le prochain ramassage du vieux papier le jeudi 13 novembre 2014. Le bénéfice récolté sera attribué, comme d'habitude, au fond des courses scolaires.

Assemblée communale

L'assemblée communale du lundi 8 décembre 2014 abordera les points suivants : le budget communal 2015, la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois

Tramelan, information sur le décompte final des travaux d'entretien et d'isolation de la toiture ainsi que le rafraîchissement des façades et des volets du bâtiment situé rue Principale 24, discuter et voter trois crédits, le premier, de 300'000 francs pour la transformation des locaux de l'ancienne poste afin d'y accueillir l'administration communale, le second, de 280'000 francs pour le démontage et la reconstruction de 12 garages situés rue Jacques-René Fiechter 27a et 27b et le troisième, de 95'000 francs pour l'assainissement de la place de jeux (rue de la Vignette). Cette assemblée se terminera avec le rapport du maire.

Bureau de vote

Feront partie du bureau de vote du 30 novembre prochain, Mmes et MM Seipelt Adalbert, Sadi Méroz Salima, Mettler Kabiri Gabriella et Zenger Christian.

Mesures hivernales

Le Conseil municipal de Villeret a récemment adopté diverses mesures dans le cadre du service hivernal de déneigement et d'entretien de la voie publique.

Afin de pouvoir effectuer les travaux de déneigement dans les meilleures conditions, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les règles élémentaires relatives au stationnement.

Dans des rues telles que la Rue de la Gare ou la Rue Neuve par exemple, il engage les riverains à stationner leurs véhicules sur un seul côté de la chaussée afin de permettre au service de la voirie d'effectuer son travail de déneigement sans contrainte.

A la Rue Principale et au centre de la localité notamment, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les zones de parcage prévues et marquées.

Il décline d'ores et déjà toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être provoqués par les planches ou la fraiseuse à neige à des véhicules mal stationnés.

Par ailleurs, il avertit les éventuels automobilistes récalcitrants qu'ils seront justement sanctionnés selon les dispositions légales en vigueur.

Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà la population de sa compréhension et de sa collaboration.

Le Conseil municipal

Villeret, le 3 novembre 2014

Pour vous informer concernant Villeret, une adresse à votre disposition 7/7 et 24/24

<http://www.villeret.ch>

admin@villeret.ch